

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 JUIN 2019**

L'an deux mil dix-neuf le 27 juin, les membres du conseil municipal de la commune de Massangis se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

### **Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

Xavier COURTOIS (Maire), Ludivine COPOLUNGO, Thierry COYDON, Eric DE CRISENOY, Didier GORSKI, Corine HECKER, Jacques ROBERT et Milène THEVENET.

**Absente excusée :** Mme Mireille LEROY donne pouvoir à M. Jacques ROBERT.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur COURTOIS Xavier, Maire à 20H09.  
Mme Milène THEVENET a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité, Mme Isabelle MARGUERITAIN assiste la secrétaire de séance.

Le Maire a dénombré 8 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales était remplie.

### **APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU :**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 16 mai 2019.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **1. Convention d'assistance technique restauration ancienne mairie Civry**

M. le Maire présente la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage et technique concernant la restauration et réaménagement de l'ancienne mairie de Civry, les honoraires fixes sont de 1 170 € plus 2,10% du coût des travaux.

La question est de savoir quel sera la destination finale de ce bâtiment, certains conseillers font remarquer que la priorité serait de sécuriser les lieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette convention et autorise le Maire à la signer.

#### **2. Marché : Schéma directeur d'assainissement**

L'appel d'offres a été lancé, quatre entreprises ont répondu à la consultation : BUFFET INGENIERIE, BIOS, SPEE et ARTELIA VILLE ET TRANSPORT.

L'ATD 89 a procédé à l'analyse des offres et met en avant la proposition de BUFFET INGENIERIE. Une réunion avec les communes du groupement sera organisée afin de présenter le rapport d'analyse des offres.

#### **3. Etude de faisabilité d'une station d'épuration intercommunale**

M. le Maire présente la synthèse de l'étude de faisabilité d'une station d'épuration intercommunale. Quatre scénarios ont été proposés. Les communes du groupement doivent se prononcer sur l'une ou l'autre des propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour et une voix contre retient le scénario 3B deux stations séparées par secteur géographique.

#### **4. Contrat d'entretien de l'éclairage public**

Le contrat d'entretien de l'éclairage public est arrivé à son terme au 30 juin 2019. M. le Maire présente la nouvelle proposition de l'entreprise EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES pour un montant annuel hors fournitures de 982,58 € et pour une période de 4 ans. Un courrier sera adressé à la société EIFFAGE aux fins de modifier les plages horaires d'éclairage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le renouvellement et autorise le Maire à signer l'acte d'engagement.

#### **5. Rétrocession d'une concession dans le cimetière communal de Massangis**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que M. Bernard MERLIN souhaite rétrocéder sa concession N° 351 acquise le 18 octobre 2002 dans le cimetière de MASSANGIS. Celle-ci est demeurée inutilisée et se trouve aujourd'hui vide de toute sépulture.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette rétrocession. M. Bernard MERLIN sera remboursé du prix d'achat d'un montant de 152,45 €.

La commune redevenue propriétaire de la concession N°351 peut la vendre à M. Pascal LABOSSE qui en a fait la demande.

#### **6. Devis travaux**

Parking église Civry : Dépose et repose de caniveaux pavés, bordures et enduit bicouche, après délibération, le Conseil Municipal retient à l'unanimité le devis de l'entreprise BSA SA Bernard Boujeat pour un montant HT de 7 040,25 €.

Busage fossé Civry : Après délibération, le Conseil Municipal retient par huit voix pour et une abstention le devis de l'entreprise BSA SA Bernard Boujeat pour un montant HT de 7 197,00 €.

Caniveaux rue des Canes Civry : Après délibération, le Conseil Municipal retient à l'unanimité le devis de l'entreprise BSA SA Bernard Boujeat pour un montant HT de 2 011,29 €.

Menuiserie gîte : Après délibération, le Conseil Municipal accepte l'offre DC0735 sur le principe, toutefois un nouveau devis sera demandé avec des volets en chêne.

Porte d'entrée du Musée : Après délibération, le Conseil Municipal retient à l'unanimité le devis de l'entreprise PASSION BOIS MENUISERIE pour un montant HT de 3 900,00 €.

Travaux de zinguerie à l'ancienne : Après délibération, le Conseil Municipal retient à l'unanimité le devis de l'entreprise Hervé DE BATTISTA pour un montant HT de 8 304,20 €.

Mur de soutènement ROCHEFORT : Après délibération, le Conseil Municipal retient à l'unanimité le devis de l'entreprise Hervé DE BATTISTA pour un montant HT de 4 207,31 €.

Maintenance annuelle aire de jeux : Après délibération, le Conseil Municipal retient à l'unanimité le devis de l'entreprise aJ3m pour un montant HT de 460,00 €.

Tracteur tondeuse autoportée : Après délibération, le Conseil Municipal retient à l'unanimité le devis de l'entreprise EXPERT JARDIN modèle X126 de JOHN DEERE pour un montant HT de 2 575,00 €.

## **7. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Serein**

M. le Maire énumère les modifications de statuts de la Communauté de Communes du Serein :

- La modification de la compétence « bâtiments scolaires » : investissement, entretien et gestion de toutes les écoles,
- La suppression des compétences « eau » et « assainissement collectif »,
- La modification de la fiscalité : « une fiscalité professionnelle unique est instituée sur le territoire de la Communauté de Communes »,
- La modification de la composition de la Communauté de Communes : 35 communes (Commune nouvelle de GUILLON-TERRE-PLAINE à la place des Communes de CISERY, GUILLON, SCEAUX, TREVILLY ET VIGNES).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide la modification des statuts de la Communauté de Communes du Serein telle qu'énoncée ci-dessus et charge M. le Maire de notifier cette décision à Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Serein.

## **8. Demande de prêt de matériels**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif de location d'un barnum :

- 15 € le barnum pour un week-end et une caution de 600 € par barnum.

## **9. Questions diverses**

Le Maire souhaite apporter des éclaircissements sur les actions menées par le collectif d'habitants de la commune d'ANNOUX au sujet du projet d'installation d'éoliennes entre ANNOUX et TORMANCY.

Il indique avoir rencontré l'initiateur du collectif pendant de longues heures, il lui a précisé que la décision de l'accord du permis de construire revient au Préfet et que les maires ne sont pas décisionnaires sur ce sujet. Ils ont évoqué l'éventuel impact sur la faune et la possibilité de l'intervention de la LPO sur ce point.

Le Maire informe les conseillers qu'il a rencontré Mme BURLOTTE de NATURA 2000, ils ont évoqué la possibilité d'agrandir la zone NATURA 2000 jusqu'aux pelouses sèches au-dessus de Civry.

La séance est levée à 23 H 26.